Etablissement public du Musée national Picasso – Paris

20, rue de la Perle

75003 PARIS

# ACTE D'ENGAGEMENT

## PRESTATIONS DE PROPRETE ET DE GESTION DES DECHETS DES DIFFERENTS SITES DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS

| | |
|---|---|
| ***Technique d'achat*** | Accord-cadre mono-attributaire comprenant une part forfaitaire et une part à bons de commandes en application des dispositions des articles R2112-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique |
| ***Procédure de passation*** | Appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'article L2124-2 et R2124-2 1° du code de la commande publique |
| ***Numéro d'accord-cadre*** | N°2026-MNPP-1143-AC |
| ***Titulaire*** | |
| ***Montant maximum HT part à commandes*** | 260 000 € HT (sur la durée totale de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises) |
| ***Date de notification*** | |

# ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

**ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO PARIS (MNPP ou Musée Picasso)**
**Adresse de correspondance et siège social :** 5 rue de Thorigny, 75003 PARIS
**SIRET :** 130 012 172 00016
**Signataire, personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et suivants du code de la commande publique :** la Présidente, Madame Cécile Debray, nommée par décret du 27 novembre 2024.
**Comptable assignataire des paiements :** l'Agent comptable du MNPP, 20 rue de la Perle, 75003 PARIS.

# ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU TITULAIRE

## 2.1. Titulaire unique

Le Signataire,
**Nom :** ……
**Prénom :** ……
**Qualité :** ……
☐ Agissant pour mon propre compte
☐ Agissant pour le compte de la société
**Raison sociale :** ……
**Adresse :** ……
**Téléphone :** ……
**Courriel :** ……
**Forme juridique :** ……
**N° RCS :** ……
**Ville d'enregistrement :** ……
**N° SIRET :** ……
**Code APE :** ……
**N° de TVA intra-communautaire :** ……
☐ PME : Oui
☐ PME : Non
**Contact administratif :** ……

## 2.2. Titulaire en groupement

### 2.2.1. Composition du groupement

Pour l'exécution du présent accord-cadre, le groupement d'entreprises est :
☐ conjoint
☐ solidaire

| | **COTRAITANT N°1** | **COTRAITANT N°2** |
|---|---|---|
| Raison sociale | | |
| Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) | | |
| Adresse | | |
| Téléphone et courriel | | |
| Forme juridique | | |
| N° SIRET | | |
| N° RCS ou répertoire des métiers et ville d'enregistrement | | |
| Code APE | | |
| N° TVA intracommunautaire | | |
| PME Oui / Non | | |

| | | |
|---|---|---|
| Contact administratif | | |

*(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaître l'ensemble des cotraitants membres du groupement)*

**2.2.2. Désignation d'un mandataire**

Les membres du groupement d'entreprises désignent le mandataire suivant : (indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)

……

……

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint

☐ solidaire

Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants (cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document) :

☐ Signer le présent acte d'engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Représenter les membres du groupement vis-à-vis du MNPP et coordonner l'ensemble des prestations

☐ Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement

*Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d'engagement.*

## ARTICLE 3. PIECES CONSTITUTIVES DE L'ACCORD-CADRE

La signature du présent acte d'engagement emporte acceptation des pièces constitutives mentionnées ci-dessous, par ordre de priorité décroissant :

- **L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :**
  - Annexe 1 : la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
  - Annexe 2 : le bordereau des prix unitaires (BPU)
  - Annexe 3 : le relevé d'identité bancaire (RIB)
  - Annexe 4 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant
  - Annexe 5 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :**
  - Annexe 1 : les pénalités applicables
  - Annexe 2 : les informations relatives à la reprise de personnel du titulaire de l'accord-cadre en cours
- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :**
  - Annexe 1 : liste des équipements sanitaires
  - Annexe 2 : fréquences d'intervention
  - Annexe 3 : superficies des espaces des différents sites
  - Annexe 4 : plans
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS), issu de l'arrêté du 30 mars 2021 ;
- Les bons de commande émis dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre ;
- L'offre du titulaire remise dans le cadre de la consultation.

*En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives de l'accord-cadre, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.*

## ARTICLE 4. DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de validité de l'accord-cadre court à compter de sa date de notification. La durée de l'accord-cadre est de 1 an à compter du 1er janvier 2027, date de démarrage des prestations.

Il pourra être renouvelé tacitement deux fois un an, sans que sa durée totale, reconduction comprise, ne puisse excéder trois ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction. Le MNPP se réserve le droit de ne pas renouveler l'accord-cadre par décision expresse notifiée au titulaire avant la date d'échéance annuelle.

## ARTICLE 5. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre et conformément à leurs clauses,

☐ Je m'engage sur la base de mon offre,

☐ J'engage la société que je représente sur la base de son offre,

☐ J'engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l'offre du groupement,

☐ Nous nous engageons sur la base de notre offre,

à exécuter les prestations aux prix indiqués aux pièces financières annexées au présent acte d'engagement.

## ARTICLE 6. MONTANT DE L'ACCORD-CADRE

Le RIB transmis par le titulaire est joint en annexe au présent acte d'engagement. En cas de modification des données bancaires, le titulaire attestera par courrier signé son changement de RIB.

### 6.1 Montant de la part forfaitaire

Le montant total de la part forfaitaire est indiqué à l'annexe financière (DPGF).

### 6.2 Montant de la part à bons de commande

L'accord-cadre pourra donner lieu à l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires figurant dans le BPU.
Pour cette part à commandes, l'accord-cadre comprendra, sur sa durée totale :

- Pas de montant minimum ;
- Un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre fixé à 260 000 € HT.

## ARTICLE 7. AVANCE

*(A remplir en cas de titulaire unique ou de groupement solidaire — voir article 8.1 pour les groupements conjoints)*

Pour la part forfaitaire, je souhaite bénéficier de l'avance (1) :

☐ Oui

☐ Non

Pour la part à commandes, je souhaite bénéficier de l'avance (2) :

☐ Oui

☐ Non

*(1) Uniquement si l'avance est obligatoire au sens des articles R2191-3 et R2191-15 du code de la commande publique. (2) Uniquement si l'avance est obligatoire au sens de l'article R2191-16 du code de la commande publique.*

## ARTICLE 8. CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT

### 8.1 En cas de groupement conjoint

#### 8.1.1. Répartition de la part forfaitaire

Les prestations exécutées par chaque membre du groupement se répartissent comme indiqué à la DPGF annexée au présent acte d'engagement.
Le candidat devra indiquer dans la DPGF la répartition des montants de chaque poste entre les différents membres du groupement.
Chacun des membres du groupement doit fournir un RIB qui sera joint au présent acte d'engagement.

#### 8.1.2. Répartition de la part à commandes

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution des prestations commandées.
Chacun des membres du groupement doit fournir un RIB qui sera joint au présent acte d'engagement.
Une avance pourra être accordée pour chaque bon de commande remplissant les conditions fixées à l'article R. 2191-3 du code de la commande publique (lignes à reproduire en fonction du nombre de cotraitants) :
Cotraitant n°1 :
Pour la part à commandes, je souhaite bénéficier de l'avance :

☐ Oui

☐ Non

Cotraitant n°2 :
Pour la part à commandes, je souhaite bénéficier de l'avance :

☐ Oui

☐ Non

### 8.2 En cas de groupement solidaire

Le paiement des prestations sera effectué sur un compte unique :

☐ Ouvert au nom du mandataire du groupement

☐ Ouvert au nom du groupement

Le RIB de ce compte unique doit être joint au présent acte d'engagement.

## ARTICLE 9. SOUS-TRAITANCE

☐ Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas, au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

☐ J'envisage / nous envisageons, au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est jointe au présent acte d'engagement une/les déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4).

## ARTICLE 10. CESSION - NANTISSEMENT DE CREANCES

**En cas de titulaire unique ou de groupement solidaire :**

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ..... € TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises : .....

**En cas de groupement conjoint d'entreprises, chaque cotraitant pourra céder ou nantir sa créance. A cet effet, seront renseignées les rubriques ci-dessous :**

Cotraitant n°1 :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ..... € TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises : .....

Cotraitant n°2 :

Le montant maximum de la créance que je pourrai céder ou nantir est de : ..... € TTC

Soit en toutes lettres et toutes taxes comprises : .....

## ARTICLE 11. AVIS PREALABLE DE LA COMMISSION INTERNE DES MARCHES

Vu l'avis favorable entériné par la décision n°..... de la commission interne des marchés du Musée national Picasso-Paris réunie en date du ..... sur le projet d'attribution de l'accord-cadre N°2026-MNPP-1143-AC portant sur des prestations de propreté et de gestion des déchets des différents sites du Musée national Picasso-Paris.

## ARTICLE 12. AVIS DU CONTROLEUR GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

## ARTICLE 13. MISE AU POINT DE L'OFFRE

## ARTICLE 14. SIGNATURES

Fait en un seul original.

La signature du présent acte d'engagement est effectuée par voie électronique, dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, au moyen d'un certificat de signature électronique conforme aux exigences applicables.

A ……, le ……

**Le Titulaire**

A Paris, le ……

**Pour le MNPP**

*Signature électronique apposée via le certificat de signature électronique de chaque partie, conformément à l'article 4.2 du règlement de la consultation.*